

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.043

L'An deux Mille Seize, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO
M. Gilbert LOUX représenté par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
M. Denis MOALLIC représenté par Mme Régine JOLY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS 2016 DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D' ACTIONS TOURISTIQUES PARTAGEES, ENTRE LA COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE, LES COMMUNES POURVUES D' UN OFFICE DE TOURISME ET LEURS OFFICES DU TOURISME

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : 2 CONTRE
26 POUR

- Vu la délibération CC-150323-D4 en date du 23 mars 2015, par laquelle le Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique a adopté la convention cadre de partenariat pour la réalisation d'actions touristiques partagées concernant le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique, entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.), les 15 communes pourvues d'un Office de Tourisme et leurs 15 Offices de Tourisme, pour les années 2015, 2016 et 2017,
- Vu la délibération n°15.058 en date du 10 avril 2015, par laquelle le Conseil Municipal a adopté la convention cadre de partenariat pour la réalisation d'actions touristiques partagées concernant le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique, entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.), les 15 communes pourvues d'un Office de Tourisme et leurs 15 Offices de Tourisme, pour les années 2015, 2016 et 2017,
- Vu la délibération CC-160129-B1 en date du 29 janvier 2016, par laquelle le Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique a adopté le programme d'actions 2016 de la convention cadre de partenariat pour la réalisation d'actions touristiques partagées, entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.), les communes pourvues d'un Office de Tourisme et leurs Offices de Tourisme,
- Vu l'avis de la Commission « Tourisme » réunie le 12 novembre 2015,
- Considérant que la C.A.R.A. souhaite, conformément à son intérêt communautaire, construire avec ses partenaires communaux détenteurs de la compétence tourisme, un développement de l'économie touristique, partagé et équilibré, qui vient renforcer son attractivité,
- Considérant que l'évolution du marché touristique et des techniques de consommation ont changé depuis l'arrivée d'internet et des réseaux sociaux,
- Considérant que le client, aujourd'hui, s'approprie une « destination » en s'affranchissant des limites administratives,
- Considérant qu'il faut pouvoir apporter des réponses aux nouvelles attentes des clientèles touristiques et locales,
- Considérant que cette destination doit se structurer et s'organiser pour répondre aux défis d'un tourisme du XXI^{ème} siècle,
- Considérant que pour des questions pratiques d'organisation et surtout parce qu'il s'agit de mobiliser des moyens humains et financiers déjà existants chez les 16 partenaires suivants :
 - la C.A.R.A. : Service Tourisme
 - les Communes et leurs Offices de Tourisme de : La Tremblade-Ronce-les-Bains, Les Mathes-La Palmyre, Saint Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Royan, Saint Georges de Didonne, Meschers-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde, Cozes, Saujon, l'Eguille-sur-Seudre, Mornac-sur-Seudre, Etaules, Arvert,
- Considérant que la convention cadre de partenariat, établie pour 3 ans, définit le programme d'actions annuel et ses modalités de financement,
- Pour l'année 2016, le programme d'actions est le suivant :
 - Elaboration d'un projet touristique territorial,
 - Edition d'un guide des animations estivales,
 - Organisation des Rencontres Territoriales du Tourisme (RTT3),
 - Organisation d'éductours,
 - Animation d'ateliers de « qualification numérique de l'offre »,
 - Elaboration de la phase II du site internet de séjour,
 - Mise en place d'un WIFI de territoire,
 - Mise en place d'indicateurs de performance,
 - Présentation du territoire sur les documents d'appel départemental pour la clientèle étrangère,
 - Participation aux groupes de travail Charente-Maritime Tourisme,
 - Sensibilisation et coordination des formations aux outils « OPEN SYSTEM » et « MINI-SITES »,
 - Position collégiale sur la problématique de la valorisation des établissements non classés.

- Considérant que le présent document et le plan d'actions qui l'accompagne doivent être votés de manière concordante et à l'identique par les communes et leurs Offices,
- Considérant que le plan de financement du programme d'actions prévoit une demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, du Conseil Régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de l'Europe, un complément de recettes lié à l'insertion publicitaire pour le « Guide des Manifestations » ainsi qu'une participation financière aux ateliers numériques et aux Rencontres Territoriales du Tourisme,
- Considérant le budget prévisionnel du plan d'actions joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le programme d'actions 2016 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

DÉCIDE

- d'adopter le programme d'actions 2016,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 avril 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO